

## Vente de vehicule occasion

## Par va34, le 05/02/2015 à 14:39

Bonjour j ai besoin de vous J ai vendu mon vehicule en descembre 2014 avec un contrôle technique defaut a corriger sans contre visite

Plancher corrosion avg, avd

Plancher deformation mineur

Berceau corrosion av

L acheteur me demande de lui reprendre mon vehicule il a fait faire une expertise qui en conclusion corrosion perforent du berceau moteur

J ai achete ce vehicule d occasion en descembre 2013 a un professionnel.

Ma question et doige reprendre mon vehicule pour ne pas allez en procédure

Et apres puige me retourné contre le professionnels pour vice caché puisque je n et gardé le vehicule que 11 moi et que I expert dit qu il et impossible que cette corrosion ses faite en 11 moi merci j attend des reponce merci

Par va34, le 05/02/2015 à 22:47

Personne ne peut me répondre merci

## Par Visiteur, le 06/02/2015 à 08:52

Bonjour,

parfois les questions effectivement n'inspirent pas les volontaires/bénévoles! C'est un peu le principe des forums! Pour ma part je dirais que vu que la corrosion était bien indiqué sur le CT je ne vois pas ou est le vice caché? L'acheteur devait se douter que les dégâts pouvaient être plus étendus!

Par va34, le 06/02/2015 à 20:33

Merci pour ton avis